



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 1184

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Monsieur le ministre, après une très large concertation, y compris avec les parlementaires et notre commission des affaires sociales, le Conseil supérieur de l'éducation nationale a approuvé la réforme des lycées que vous lui avez présentée. Ainsi, dès la prochaine rentrée, les élèves de seconde, ainsi que leurs enseignants, verront s'appliquer cette réforme et travailleront autrement.

Je vous poserai, monsieur le ministre, trois questions.

Comment sera organisée la semaine pour les élèves de seconde et sur quelles priorités reposera leur enseignement ?

Quels délais comptez-vous vous ménager pour que la réforme s'applique aux autres classes des lycées, c'est-à-dire aux classes de première et de terminale ?

Enfin, pensez-vous qu'il sera nécessaire de dégager des moyens supplémentaires et, si oui, lesquels ?

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, cette réforme, qui a été préparée de longue date, se mettra en place suivant les règles. Par exemple, il faut quatorze mois pour modifier les programmes car on doit permettre aux nouveaux ouvrages d'être disponibles. Par contre, un élément essentiel de la réforme, l'aide à l'élève, sera mis en oeuvre dès la prochaine rentrée. Il en sera de même, pour la majorité des élèves, de l'accès à l'enseignement artistique, qui ne concerne actuellement que 3 % d'entre eux, ainsi que de l'éducation civique, qui fera désormais l'objet d'un contrôle au baccalauréat. J'ajoute que la filière d'enseignement technologique, d'éducation physique, sera également mise en place à la prochaine rentrée.

Pour le reste, la mise en place s'effectuera aux rentrées de 2000 et de 2001. Je pense en particulier à la rénovation d'une vraie filière littéraire qui ne sera pas contrôlée par les mathématiques, avec pour ceux qui seront intéressés, deux langues anciennes, trois langues vivantes et même en plus une langue rare. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Je pense aussi à la rénovation des enseignements scientifiques, notamment des disciplines expérimentales et de l'observation, et à celle de l'enseignement des langues vivantes, avec en supplément l'apport des éducateurs et des assistants d'origine étrangère, échangés avec les pays voisins contre des bourses pour nos étudiants français à l'étranger. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Les nouvelles technologies seront progressivement mises en place dès l'an prochain.

Tel est le calendrier de la réforme qui sera mise en oeuvre à son rythme, sans que l'on aille plus vite que la musique (Sourires), mais avec détermination. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Durand](#)

**Circonscription :** Nord (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1184

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée le :** 10 mars 1999, page 2139

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mars 1999